

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025**

**Délibération n° 2025\_097**  
**APPEL A PROJETS CITEO - REPONSE COMMUNE AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR LA**  
**MISE EN PLACE DU TRI DANS LES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 43**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Monsieur Bastien RIVIERES, Adjoint au Maire Délégué à la Transition écologique, informe l'Assemblée que la ville de Mérignac est engagée dans un plan d'actions pour l'optimisation de la gestion et la réduction des déchets municipaux. Dans ce cadre, une action de mise en place du tri des déchets recyclables est en cours sur l'ensemble des équipements municipaux.

Cette action menée sur 2025 s'organise en plusieurs temps :

- Le recensement des besoins en corbeilles des sites de la ville.
- La commande et la fourniture de corbeilles.
- La réalisation de supports de communication.
- La dotation des sites et une campagne de sensibilisation auprès des agents et des usagers.

Afin d'obtenir des subventions pour l'achat de corbeilles, la Ville répond à l'appel à projets lancé par CITEO nommé « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » ou « Tri hors foyer » dans le cadre d'une réponse commune avec Bordeaux Métropole formalisée par une convention de groupement annexée à la présente délibération.

Les montants de subvention sont de 200 € pour une corbeille intérieure et de 400 € pour une corbeille extérieure. La subvention demandée auprès de CITEO par la Ville est estimée à 50 000 € TTC.

<b>Dépenses</b>	
Etude déchets 2023	31 000,00 €
Achat de corbeilles de tri 2025	10 000,00 €
Achat de corbeilles de tri 2026	45 000,00 €
Sensibilisation par Zero waste	30 000,00 €
Supports de communication	10 000,00 €
Pilotage 30% ETP sur 2025 et 2026	37 354,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 354,80 €</b>

<b>Recettes</b>	
Autofinancement	72 354,80 €
AAP CITEO Hors foyer	50 000,00 €
AAP Prévention déchets BM	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 354,80 €</b>

Dans le cadre du groupement entre la Ville et Bordeaux Métropole, la Métropole recevra les fonds associés puis les attribuera à la Ville.

La Ville bénéficiera également d'un accompagnement de la Métropole sur les supports de communication.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 10 juin 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une réponse commune avec Bordeaux Métropole pour l'appel à projets « tri hors foyer » de CITEO ;

**ARTICLE 2 :** d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de groupement avec Bordeaux Métropole ainsi que tous documents relatifs à l'appel à projets « tri hors foyer » lancé par CITEO ;

**ARTICLE 3 :** de recevoir une subvention de la part de Bordeaux Métropole au titre de l'appel à projets « tri hors foyer » de CITEO d'un montant de 50 000 € TTC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



**David CHARBIT**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*